COMMUNIQUÉ
Paris, le 02/03/2016

VOIE RESERVEE SUR L'A1 : UNE QUATRIEME TENTATIVE VOUEE A L'ECHEC

Dans un arrêté du 29 février 2016, la préfecture de Seine-Saint-Denis remet en service la voie réservée aux bus et aux taxis… pour la quatrième fois depuis 1974 ! Bien qu'à chacune des précédentes expériences cette mesure censée permettre aux bus et taxis de gagner du temps s'est révélée être un cuisant échec, et malgré la suspension prise par le tribunal administratif de Montreuil, en juin 2015, cette nouvelle tentative ne va qu'allonger des temps de parcours toujours plus longs.

Sur une distance de 5 km, les automobilistes ne pourront plus emprunter la voie de gauche de l'A1 par l'A86 au niveau du Stade de France (Seine-Saint-Denis), durant les heures de pointe entre 6h30 et 10h le matin, hors week-ends, jours fériés et vacances scolaires. Cette voie sera exclusivement réservée aux bus et taxis. Dans les mois à venir, les véhicules de covoiturage pourront également l'utiliser.

1974 : et d'un…

Au milieu des années 1970, avec l'augmentation du trafic automobile et le développement du réseau autoroutier, l'A1, qui mène les automobilistes de Paris aux grands aéroports de la région, est saturée et le Gouvernement cherche à favoriser la circulation des autobus et des transports privés sur l'axe. Il décrète donc, dans le souci de faciliter la desserte des aéroports, que la voie de droite de l'autoroute A1 sera désormais interdite à la circulation des automobilistes et réservée aux seuls bus et taxis.

Sans tarder, les premières conséquences sur le trafic apparaissent : les véhicules se rabattent sur les voies restantes et créent des embouteillages monstres, tandis que la voie de droite reste désespérément vide. Ainsi, l'opération menée à grands frais avec l'argent public prend fin à peine quelques mois après son lancement, preuve de son échec.

2009 : et de deux…

La région Ile-de-France valide une « nouvelle » expérimentation sur l'A1 : il s'agit cette fois encore de dédier la voie de droite de l'autoroute à la seule circulation des bus et taxis, de façon à permettre à ces modes de transport un gain de temps de « dix minutes sur un trajet qui nécessite actuellement trente à quarante minutes aux heures de pointe ».

Contrairement à l'expérimentation menée en 1974, les mesures de restriction ne prendront effet qu'entre 7h et 10h du matin et sur un tronçon de 5 km. Malgré ces aménagement et en raison notamment d'un trafic routier qui a nettement augmenté depuis les années 1970, la voie réservée ne permet aux usagers autorisés à y circuler

d'économiser que de rares minutes, et pénalise en revanche les automobilistes qui voient leur temps de trajet rallongé d'un quart d'heure à plus d'une demi-heure. L'expérimentation, débutée le mercredi 22 avril 2009, prend donc fin dès janvier 2010.

2015 : et de trois…

« Le 29 avril 2015, et pour la troisième fois, le Gouvernement tentait de nous faire croire que l'on pouvait faire s'écouler aussi vite un flux de véhicules avec moins de voies de circulation » ironise Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association « 40 millions d'automobilistes ».

2016 : et de quatre !

Pour cette nouvelle tentative, c'est la préfecture de Seine-Saint-Denis qui, par arrêté, a décidé de remettre en place ce dispositif pour « l'amélioration du trafic routier et de la circulation ».

« En plus des difficultés supplémentaires pour les automobilistes, les autorités sont maintenant conscientes du peu d'intérêt de cette voie réservée aux bus et aux taxis : en 2009, les études préliminaires évaluaient à 10 minutes le temps gagné sur l'A1 pour les transports en commun. Dans les faits, on avait raccourci le temps de trajet de seulement 2 minutes en moyenne » rappelle Daniel QUERO, président de l'association. « Là où il n'aura fallu qu'un essai pour que les automobilistes comprennent l'absurdité de la mesure, l'Etat en est déjà à sa quatrième tentative ! Qui peut comprendre un tel acharnement ? » conclut-il.

www.fil-conducteurs.com

@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général

www.40millionsdautomobilistes.com

A propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'européen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages. Premier représentant national des automobilistes auprès des Pouvoirs Publics et du secteur économique de la route, « 40 millions d'automobilistes » rassemble plus de 320.000 adhérents, elle a aussi le soutien de tous les Automobile Clubs français, membres de l'Union Nationale des Automobile Clubs. www.40millionsdautomobilistes.com